

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°22/2022

Séance Ordinaire du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline, CHANCHO Jean-Marie, GHIRELLO Jean-Louis, POMPA Antoine, DURAND Christophe

Procuration : /

Absent : /

Date de la convocation :

30 mars 2022

Classement issu de la

nomenclature

« ACTES »

7.1.1.4 Compte de

gestion

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Estève à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 de la Commune. Après vérification, le compte de gestion transmis par le receveur s'avère conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal,

Où il les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Commune pour le même exercice ;


DIT que le compte de gestion 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.


Le Maire,
Alain DARIO

